

Règlement du Raid Saucona 2026

Article 1 : Organisation

Le Raid Saucona est organisé par l'association des Gônes Raideurs 69, domiciliée au 30 chemin de la creuzette, 69270 Fontaines sur Saône, représenté par son président Thierry LEVRAT.

Le directeur de course pour le Raid Saucona Découverte et Sportif est Etienne DOMMANGET.

Le directeur de course pour le Raid Saucona Famille est Gilles VIALIS.

Les inscriptions et les informations des coureurs sont gérées par les Gônes Raideurs 69.

L'organisation du Raid Saucona 2026 se décline en 3 épreuves distinctes ayant lieu le 12/09/2026 :

- Le Raid Découverte, épreuve multisports facile avec orientation de 13h à 18h; jusqu'à 5h d'effort soit ~20km
- Le Raid Sportif, épreuve multisports facile avec orientation de 13h à 19h; jusqu'à 6h d'effort soit ~35km
- Le Raid Famille, enchaînement d'épreuves avec orientation de 14h à 16h.

Toutes les épreuves sont affiliées à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Article 2 : Participation, responsabilité et connaissance du règlement

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées par mail ou par affichage le jour de l'épreuve. Du fait de leur inscription, les concurrents donnent à l'organisation le pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Les 3 épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non. **Chaque participant devra fournir la copie d'une licence sportive FFTRI de la saison en cours ou compléter le PPS (Parcours de Prévention Santé) en ligne au moment de l'inscription.**

Pour les non licenciés, une Licence Expérience est à prévoir en supplément dans le tarif de l'inscription (voir paragraphe 6).

Pour les mineurs, une **autorisation parentale est à valider lors de l'inscription** pour la participation à l'épreuve.

Le Raid Famille est ouvert aux jeunes de 6 à 12 ans (2014 à 2020) avec un adulte dans chaque équipe.

Le Raid Découverte est ouvert à 3 catégories, avec un adulte ou non :

- 12-15 ans (2011 à 2014)
- 16-17 ans (2009 à 2010)
- > 18 ans (2008)

Le Raid Sportif est ouvert à 2 catégories, avec un adulte ou non :

- 16-17 ans (2009 à 2010)
- > 18 ans (2008)

Tout participant au Raid Saucona s'engage à respecter le parcours dans sa totalité. Il affirme être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et d'évoluer sur des voies ouvertes à la circulation publique.

Il s'engage donc à respecter le code de la route, notamment du port du casque de VTT. Pour le Raid Famille et les équipes du raid Découverte et Sportif composées de 2 jeunes + 1 adulte, l'adulte est garant de la sécurité de l'équipe et responsable des jeunes qui l'accompagnent.

L'organisation du Raid Saucona informe les participants qu'il est dans leur intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie.

Article 3 : Dates, départs et horaires

1. Raid Découverte - Samedi 12 septembre 2026 entre 13h et 18h : Départ en masse à 13h depuis la mairie de Neuville-sur-Saône, 1945 Pl. du 8 Mai, 69250 Neuville-sur-Saône ([ici](#))
2. Raid Sportif - Samedi 12 septembre 2026 entre 13h et 19h : Départ en masse à 13h depuis la mairie de Neuville-sur-Saône, 1945 Pl. du 8 Mai, 69250 Neuville-sur-Saône ([ici](#))

Les VTT seront déposés dans un parc fermé sur le lieu de départ avant 12h30.

Les VTT devront être récupérés par les concurrents à l'issue du raid, au même endroit.

3. Raid Famille - Samedi 12 septembre 2026 de 14h à 16h au départ de la mairie de Neuville-sur-Saône, 1945 Pl. du 8 Mai, 69250 Neuville-sur-Saône ([ici](#)).

Article 4 : Les équipes

Les équipes courent sous leur nom ou sous le nom de leur sponsor, elles peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Par le seul fait de s'engager, tout concurrent atteste savoir nager.

Les équipes sont composées de **2 ou 3 équipiers**.

Sur le raid Famille, il est possible d'avoir une équipe de 2 (1 adulte + 1 jeune) ou de 3 équipiers (1 adulte + 2 jeunes ou 2 adultes + 1 jeune).

Sur les raids Découverte et Sportif, il est possible d'avoir une équipe de 2 (1 adulte + 1 ado) ou 2 adultes ou 2 ados; ou de 3.

Sur ces épreuves il n'y a aucune possibilité de relais, tout se fait en équipe.

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'équipes est limité sur chaque épreuve :

- **Raid Découverte et Sportif** : limité à 70 équipes en tout
- **Raid Famille** : limité à 200 équipes

Article 5 : Principes et déroulement des épreuves

Sur toutes les épreuves, il n'y aura **aucun fléchage ou balisage**. Toutes les sections sont en orientation ou en suivi d'itinéraire sur une carte. Les cartes peuvent être sur une base IGN, IOF ou même photo aérienne. Les sections peuvent être de la course à pied, du VTT et des épreuves surprises.

Des **portes horaires** seront fixées sur toutes les courses pour **éviter que les dernières équipes finissent trop tard**. Le principe d'une porte horaire est de court-circuiter une partie du parcours ou une section complète du raid pour l'équipe qui arriverait après l'horaire mentionné dans le carnet de route. Toute équipe ne respectant pas une porte horaire sera **mise hors course immédiatement** et l'organisation ne pourra plus être tenue responsable de sa sécurité.

Le départ sera refusé aux équipes du raid Découverte qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible, il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités. L'absence de casque entraînera automatiquement le refus de départ sur les sections en VTT. L'organisation se réserve le droit de modifier les itinéraires pour des raisons météorologiques ou d'organisation.

Article 6 : Inscriptions



Les inscriptions se font via le site www.raid-saucona.fr en remplissant le formulaire puis en effectuant le paiement en ligne. Seul le paiement valide définitivement l'inscription et assure une place au départ de l'épreuve.

Raid Découverte :

- 25 € / personne avant le 14 juillet 2026 23h59 (+4 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)
- 30 € / personne avant le 12 août 2026 23h59 (+4 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)
- 35 € / personne après le 12 août 2026 23h59 (+4 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)

Raid Sportif :

- 25 € / personne avant le 14 juillet 2026 23h59 (+7 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)
- 30 € / personne avant le 12 août 2026 23h59 (+7 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)
- 35 € / personne après le 12 août 2026 23h59 (+7 € licence Expérience FFTRI + frais de plateforme)

Raid Saucona Famille :

- 20 €/équipe avant le 12 août 2026 23h59 (+ frais de plateforme)
- 25€ après le 12 août 2026 23h59 ou sur place (+ frais de plateforme)

Clôture des inscriptions le jeudi 10 septembre 2026 à 23h59.

Article 7 : Retrait des Dossards

L'accueil des pratiquants pour les 2 courses se fait à des horaires différents. Une longue plage horaire est prévue pour le retrait des dossards afin de limiter le temps d'attente et le nombre de personnes dans la même zone.

Le retrait des dossards se fera en extérieur, à la mairie de Neuville-sur-Saône, 1945 Pl. du 8 Mai, 69250 Neuville-sur-Saône.

Avec remise des enveloppes fermées contenant leur dossard, la puce (pour le raid découverte), les consignes de course. L'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de l'évènement, sera communiqué à chaque participant en amont de l'épreuve, par voie électronique. Offrant la possibilité aux coureurs de poser leur(s) question(s) par mail. Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune n'est fournie sur place).

Raid Famille : Samedi 12 septembre 2026 de 10h à 12h.

Raid Découverte et Sportif : Samedi 12 septembre 2026 de 10h à 12h.

Article 8 : Equipement

Le matériel nécessaire à chaque épreuve sera détaillé dans le carnet de route envoyé à chaque équipe quelques jours avant l'épreuve. Les concurrents tiendront compte de la météo pour adapter leur équipement.

Une première liste partielle du matériel obligatoire comprend :

- 1 téléphone portable par équipe
- 1 couverture de survie par équipe
- 1 litre d'eau par équipier
- 1 ravitaillement solide par équipier (barres de céréales, compotes, etc.)
- 1 casque VTT par équipier (raid découverte)
- 1 sifflet par équipier
- 1 gobelet réutilisable



L'organisation fournira :

- Le carnet de route et les cartes
- Les dossards (raid découverte)
- Les puces de chronométrages pour ceux qui n'en ont pas (raid découverte)

Tout matériel personnel reste sous la seule responsabilité des participants, même lorsqu'il est déposé dans le parc d'assistance fermé. En aucun cas, les participants ne pourront se retourner contre l'association ou ses membres pour perte, vol ou détériorations... Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être portée auprès de l'organisateur. Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait, après constatation par un représentant de l'autorité publique. **Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) sont interdits sur l'ensemble des courses.**

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par des secouristes et des médecins. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours grâce aux numéros d'urgence fournis par l'organisation.

En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Article 10 : Ravitaillements

Seuls des ravitaillements liquides sont prévus entre les différentes sections des parcours. Les concurrents ont dans leur matériel obligatoire un verre réutilisable qui sera rempli par des bénévoles. A l'arrivée, un ravitaillement comprenant du liquide, du solide sucré et salé, sera distribué à chaque équipe. Les équipes devront sortir de la zone de ravitaillement pour se restaurer. Ces ravitaillements seront indiqués sur les cartes distribuées aux départs des épreuves. Nb : Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Article 11 : Arrivées

Un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée de chaque épreuve. Les participants seront ensuite invités à se rendre à la remise des récompenses qui suivra.

Article 12 : Chronométrage, classement et récompenses

Chronométrage :

Les raids Saucona Découverte et Sportif sont des épreuves d'orientation où le chronométrage se fera grâce au système Sport Ident. A chaque balise correspond une pénalité de temps qui sera attribuée aux équipes qui ne valideront pas la balise. Le classement se fera donc au temps total corrigé par les éventuelles pénalités et bonus. Toute équipe perdant sa puce Sport Ident ne pourra bien entendu pas être classée.

Un carnet de route sera donné à chaque équipe précisant les particularités des sections, les emplacements de ravitaillement, le matériel nécessaire et les pénalités associées à chaque balise.

Classements :

Raid Découverte : 5 catégories – Femmes, Mixtes, Hommes, 12-15 ans et 16-17 ans.

Raid Sportif : 4 catégories – Femmes, Mixtes, Hommes, et 16-17 ans.

Récompense :

Des lots seront remis aux trois premières équipes de chaque raid (classement scratch). Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Article 13 : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux règlements ou bénévoles sera averti, sanctionné ou disqualifié en cas de récidive (et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens). Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 14 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs des épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Dans le cas d'une blessure ou d'un événement grave qui empêcherait la participation d'une équipe à l'épreuve, si l'organisateur est prévenu plus d'une semaine avant la date de l'épreuve, l'équipe sera remboursée intégralement (hors frais de plateforme et de licence Experience) sous la forme d'un avoir pour une édition suivante du Raid Saucona ou du Trail des Cabornis.

Article 15 : Assurance et Responsabilité

Responsabilité civile :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (N°4464742k) souscrite auprès de la MAIF.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 16 : Respect de l'environnement

En s'inscrivant à l'une des épreuves de l'événement Raid Saucona, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Il s'agit notamment, pour les coureurs, de :

- Transporter ses déchets jusqu'aux zones de ravitaillement équipés de « poubelles »
- Respecter l'environnement qui les entoure
- Respecter les zone de transition
- Utiliser son gobelet personnel puisque aucune vaisselle jetable et non biodégradable ne sera fournie aux ravitaillements
- Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate et sans appel.

Article 17 : Droit à l'image

En s'inscrivant à l'une des épreuves de l'événement Raid Saucona, tout participant autorise expressément l'organisation à fixer, utiliser, faire utiliser, reproduire, faire reproduire et communiquer les photographies, les bandes sonores et vidéos prises dans le cadre de la présente édition avec tous les équipements utilisés lors de l'événement, et sur lesquelles le coureur peut apparaître. Les photographies, bandes sonores et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'organisation et par ses partenaires agréés, sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier intégralement ou par extraits, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Article 18 : RGPD - Protection des données

Les informations communiquées par les coureurs pour la participation à l'épreuve font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'évènement Raid Saucona, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.



En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, et conformément au nouveau Règlement Général sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), chaque coureur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données et informations le concernant.

La durée de conservation de vos données dépend du type de données et des dispositions légales. Pour rappel, vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez notamment transmettre votre demande via le formulaire de contact disponible sur le site internet, en choisissant comme objet de la demande « les données personnelles ».

La présente Politique s'applique lorsque vous visitez notre site Web, lorsque vous accédez à nos services ou bien encore lorsque vous participez à nos Evénements.